



Bruxelles, le 13 janvier 2020

AVIS PARENTS - ELEVES 2019-2020 : n° 11

**STAGES CIVIQUES
ELEVES DE 5^{ème}**

Chers parents, Chers élèves,

Alors que la participation à un Stage Civique **est obligatoire**, puisqu'intégrée au Projet d'Etablissement de notre école, je constate que plus de la moitié des élèves de 5^{ème} ne m'ont toujours pas remis, à ce jour, leur contrat de stage.

Je me permets de vous rappeler que, tout comme le Règlement des Etudes (RGE), le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI), le Projet d'Etablissement, dans lequel figure cette notion d'engagement au travers des Stages Civiques, est un document que vous avez approuvé à l'inscription. Il fait office de contrat entre les élèves et l'école. Toute rupture de contrat, par la non-participation à un stage civique, aura dès lors des conséquences.

Il est à présent urgent de prendre vos dispositions quant au choix de votre lieu de stage.

Les derniers contrats doivent impérativement me parvenir pour **le 21 janvier** au plus tard.

Sachez que Madame Rodrique, responsable des stages pour la ville de Bruxelles ainsi que Monsieur Evrard, professeur de CPCD seront à votre disposition le jeudi 16 janvier entre l'heure de midi, local 305-306, pour vous aider à concrétiser vos démarches.

Ateliers philosophiques sur la question des stages civiques, le mardi 21 janvier. (Horaire suivra.)

Le secrétariat reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

DEL COURT IS
Directrice



VILLE DE BRUXELLES
Département Instruction Publique
Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles
www.instructionpublique.bruxelles.be
ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS
Rue du poinçon, 28 1000 Bruxelles
T. 02 274 05 90
www.acasecondaire.be